

Internet, e-mails : 2 entreprises sur 3 surveillent leurs employés

Aux Etats-Unis, 62% des entreprises surveillent quels sites Web sont visités par leurs employés; 14% ne surveillent que certaines catégories professionnelles, et 24% ne pratiquent pas ces méthodes. L'étude de l'ePolicy Institute est sans appel?

En matière d'e-mails, 33% des entreprises américaines stockent et relisent les e-mails de leurs employés, 17% ne surveillent que quelques e-mails et 45% n'appliquent aucune surveillance. L'Europe n'est pas en reste. Une étude de Hitachi Data Systems sur les plus grandes entreprises européennes révèle une forte disparité entre les politiques de surveillance des e-mails et des messageries instantanées. Ainsi la France serait dans le peloton de tête s'agissant des pratiques de « flicage »: 71% des entreprises surveillent les e-mails, et 60% les messageries instantanées. Juste derrière l'Espagne, 77% et 70%. Dans le bas du tableau se trouvent la Suède (30% et 13%) et le Danemark (30% et 20%). **Prévention, blocage et politique** Pour faire face aux dérives potentielles dans les accès à Internet, les entreprises orientent leurs actions vers la prévention. L'usage de logiciels visant à bloquer les connexions vers certains sites se vérifie chez 65% d'entre elles. Ce blocage reste limité à certaines catégories de salariés dans 26% des entreprises. En revanche, pas de blocage pour 26% des sociétés interrogées. Et même 9% d'entre elles ignorent si elles disposent d'un tel outil. 80% des entreprises ont déployé une politique 'écrite' sur l'usage à titre personnel de l'Internet et des e-mails. En revanche, 27% seulement disposent d'une politique identique pour l'usage des téléphones mobiles. Un chiffre qui devrait progresser rapidement avec la diffusion des 'smartphones'. Aux Etats-Unis, 84% des entreprises ont édicté des règles d'usage des e-mails ; 81% sur l'usage de l'Internet ; 34% sur les opérations personnelles sur des sites Web durant le temps de travail ; 27% sur l'usage des téléphones mobiles dans l'entreprise ; 23% sur les contributions personnelles à des 'blogs' professionnels d'entreprise ; 20% sur les contributions personnelles à des 'blogs' sur le temps de travail ; 19% sur les images qui peuvent être saisies et transmises via l'appareil photo d'un téléphone. **La menace de sanctions!** Une politique d'usage des médias en ligne sur le lieu de travail ne signifie cependant pas que leur usage soit interdit. Une étude du Meta Group révèle que 64% des entreprises restreignent l'usage de l'e-mail à des fins personnelles ; 44% aux messageries instantanées ; 16% interdisent totalement l'usage des messageries instantanées ; 5% interdisent l'usage des e-mail à titre personnel ; et 3% interdisent les photos personnelles. En revanche, le déploiement d'une politique sur les bons usages d'Internet et des e-mails présente des contraintes. Et l'employé qui les enfreint s'expose à des sanctions? Ainsi, selon l'étude ePolicy Institute, 25% des entreprises américaines ont licencié des employés pour un usage inapproprié des accès Internet, et 25% pour usage abusif des e-mails !